



Régie Portneuvoise de Protection Incendie

Cap-Santé, le 3 février 2021

CA-février 2021-001

RÉGIE PORTNEUVOISE DE PROTECTION INCENDIE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REPM

PROCÈS-VERBAL de la réunion (extra-ordinaire) du conseil d'administration de la Régie Portneuvoise de Protection Incendie, tenue le lundi 1 février 2021, sur la plate-forme ZOOM.

Étaient présents :

- **M. Michel Blackburn** **Président**
- **M. Mario Alain** **Secrétaire-trésorier**
- **M. Bruno Cormier** **Administrateur #2**
- **M. Nathalie Naud** **Administrateur #1**

Étaient absents :

Observateurs :

- **M. Mathieu Gingras** **Directeur Général de Portneuf**

Invité :

- **M. Sébastien Teed** **Directeur général de la REPM**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Michel Blackburn préside l'assemblée et Monsieur Sébastien Teed agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée

- Sur proposition de M. Michel Blackburn, l'assemblée est ouverte



Régie Portneuvoise de Protection Incendie

(21-02-042)

1.1 Ordre du jour

- Sur proposition de M. Bruno Cormier, l'ordre du jour est adopté tel que produit en annexe 1.
2. Nomination des officiers du conseil d'administration de la REPMI Résolution 21-02-01
- Les nominations des officiers constituant le conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie sont :
 - Monsieur Michel Blackburn Président
 - Monsieur Mario Alain Secrétaire-Trésorier
 - Madame Nathalie Naud Administrateur #1
 - Monsieur Bruno Cormier Administrateur #2
 - Sur proposition de M. Mario Alain, le conseil d'administration est légalement constitué.
3. Nomination des signataires de la REPMI Résolution 21-02-02
- Sur proposition de M. M. Mario Alain, le conseil d'administration autorise M. Michel Blackburn, M. Mario Alain et le directeur général de la REPMI d'agir à titre de signataires autorisés au nom de la REPMI
4. Embauche du directeur de la REPMI, des chefs de division et de l'adjointe administrative Résolution 21-02-03
- Sur proposition de M. M. Michel Blackburn, le conseil d'administration nomme au poste de directeur général de la REPMI M. Sébastien Teed
 - Sur proposition de M. M. Michel Blackburn, le conseil d'administration nomme au poste de chef de division de la REPMI M. Jean Girard et M. Stéphane Bérubé
 - Sur proposition de M. M. Michel Blackburn, le conseil d'administration nomme au poste d'adjointe administrative de la REPMI Mme Lorena Arango
5. Adoption du budget de la REPMI Résolution 21-02-04
- Sur proposition de M. M. Mario Alain, le conseil d'administration adopte le budget de la REPMI tel que proposé par le directeur général



Régie Portneuvoise de Protection Incendie

6. Autorisation d'achat du Directeur général Résolution 21-02-05
 - Sur proposition de M. Mario Alain, le conseil d'administration autorise le directeur général de la régie d'agir pour et au nom de la REPI et autorise ce dernier à procéder aux achats selon les modalités prévues jusqu'à l'adoption du règlement sur le suivi et contrôle budgétaire.
 - Délégation de pouvoir d'achat au directeur de la régie
 - Montant autorisés : Honoraire prof 10K et fourniture, matériel, réparation 15K

7. Autorisation pour la Caisse Desjardins Résolution 21-02-06
 - Sur proposition de M. Bruno Cormier, le conseil d'administration autorise M. Michel Blackburn, M. Mario Alain et M. Sébastien Teed d'agir au nom de la REPI pour l'ouverture d'un compte bancaire, l'octroi de cartes de crédit et toutes signatures de documents utiles ou nécessaires pour le bon fonctionnement de la REPI ainsi que les modifications nécessaires le cas échéant.

8. Achat d'un système comptable Résolution 21-02-07
 - Sur proposition de Mme Nathalie Naud, le conseil d'administration autorise la REPI à procéder à l'acquisition d'un système comptable d'ACCEO SOLUTION.

9. Achat d'un système de communication
 - REMIS À LA PROCHAINE SÉANCE

10. Autorisation du maintien du paiement des salaires des employés de la REPI Résolution 21-02-08
 - Sur proposition de M. Mario Alain, le conseil d'administration autorise la REPI à procéder à l'acquisition d'un système comptable d'ACCEO SOLUTION.
 - Règlement sur les avis publics

11. Autorisation de publication des Avis publics Résolution 21-02-09
 - Sur proposition de M. Mario Alain, les Villes de Cap-Santé et de Portneuf autorise la REPI à publier sur leurs plateforme sur les avis publics, jusqu'à la mise en place d'une plateforme officielle de la REPI



Régie Portneuvoise de Protection Incendie

12. Avis de motion pour un règlement d'emprunt #21-001

- Sur proposition de M. Mario Alain, le conseil d'administration lève la motion de procéder à un règlement d'emprunt au nom de la REPPI
- Sur proposition M. Michel Blackburn, le conseil d'administration autorise le règlement d'emprunt #21-001 de 100 000\$. Cette dépense est conditionnelle à l'acceptation du règlement d'emprunt par le ministère.

13. Levée de la séance à 18h30 proposé par M. Bruno Cormier

Michel Blackburn
Président



Régie Portneuvoise de Protection Incendie

ANNEXE 1

Lieu : Application ZOOM

Date : Lundi, 1 février 2021

Heure : 18h00

Réunion CA RE.P.P.I

ORDRE DU JOUR

- **POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination des officiers du CA
3. Nomination des signataires autorisés de la RÉPPI
4. Embauche du directeur, adjointe et chefs de divisions
5. Adoption budget 2021
6. Autorisation d'achat du DG
7. Autorisation Desjardins
8. Autorisation d'achat d'un système comptable
9. Autorisation d'achat système de communication
10. Autorisation du maintien du paiement des salaires des employés de la REPPI
11. Autorisation de publication des Avis publics
12. Avis de motion + adoption règlement d'emprunt 21-001

Sébastien Teed

Directeur général,

Régie portneuvoise de protection incendie